

OBJET BUDGET PRIMITIF 2015
BUDGET ANNEXE EAU

Le Budget Primitif 2015 de l'Eau s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes :

* à 23 108 442,00 € pour la Section d'Investissement,
* et à 4 700 000,00 € en Section d'Exploitation.

Les recettes d'exploitation proviennent de la surtaxe pour un montant de 4 700 000,00 €.

Elles permettent de dégager un autofinancement de l'investissement à hauteur de 3 414 350,00 €.

Après remboursement du capital de la dette de 824 000,00 €, l'épargne nette prévue est de 2 590 350,00 € qui, avec un emprunt de 8 494 092,00 € et des subventions d'investissement de 1 900 000,00 €, viennent financer 12 259 363,00 € de travaux et de 725 019,00 € d'études.

Les opérations sont retracées dans les tableaux ci-joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-1A-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET BUDGET PRIMITIF 2015
BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/8-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(deux votes distincts sur Sections
1°Exploitation et 2°Investissement)
A LA MAJORITE

7 voix contre
(dont 2 votes par procuration)

pour

Messieurs FOURNEL Dominique,
LAGOURGUE Michel, HUBERT Richenel,
Mesdames VITRY Faouzia et HO-SHING Cynthia

autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Adopte le Budget Primitif 2015 de l'Eau qui s'élève, en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes :

* à 23 108 442,00 € pour la Section d'Investissement,

* et à 4 700 000,00 € en Section d'Exploitation.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à utiliser les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement 2015 suivant le tableau présenté en annexe IV B2.1 de la liasse budgétaire du BP de l'Eau.

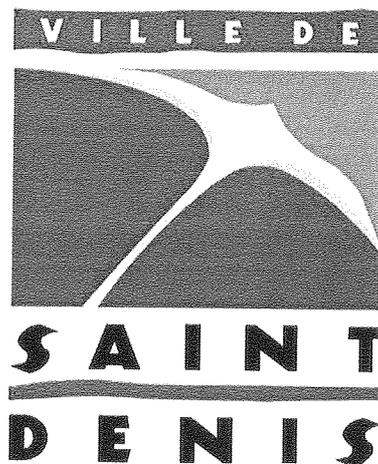
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-1B-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014


Gilbert ANNETTE

*Département de la Réunion
Commune de Saint-Denis*

***BUDGET PRIMITIF 2015
BUDGET ANNEXE DE L'EAU***



***Conseil Municipal
Du samedi 13 décembre 2014
(huitième séance annuelle)***

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

□□□□□□□□	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT VILLE DE SAINT-DENIS
----------	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL EAU DE SAINT DENIS

M4 (1)

BUDGET Budget Primitif (2)

ANNEE 2015

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif ou du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales		
4	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
6	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
9	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
10	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
12	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
19	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
20	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
24	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
25	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
26	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
28	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
29	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
30	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
30	A1.8 - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
31	A1.9 - Autres dettes		
32	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
33	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
34	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		X
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		X
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
35	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		X
36	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
37	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)	X	
37	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	X	
	D Arrêté et signatures		
38	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque année, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20141213-14820-2-DE
 Date de réception préfecture : 22/12/2014

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- ~~avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- ~~— budgétaires (délibération n° du).~~

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ~~ou cumulé~~ de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 700 000,00	4 700 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 700 000,00	4 700 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	23 108 442,00	23 108 442,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		23 108 442,00	23 108 442,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	27 808 442,00	27 808 442,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

974-219740115-20141213-14820-2-DE

Date de réception préfecture : 22/12/2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
011	Charges à caractère général	137 000,00		136 000,00	136 000,00	136 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	454 068,00		482 650,00	482 650,00	482 650,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		591 068,00		618 650,00	618 650,00	618 650,00
66	Charges financières	496 932,00		667 000,00	667 000,00	667 000,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 088 000,00		1 285 650,00	1 285 650,00	1 285 650,00
023	Virement à la section d'investissement (6)			1 202 350,00	1 202 350,00	1 202 350,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	2 212 000,00		2 212 000,00	2 212 000,00	2 212 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 212 000,00		3 414 350,00	3 414 350,00	3 414 350,00
TOTAL		3 300 000,00		4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEEES	=	4 700 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	3 300 000,00		4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		3 300 000,00		4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		3 300 000,00		4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		3 300 000,00		4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEEES	=	4 700 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	3 414 350,00
--	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
20	Immobilisations incorporelles	1 045 901,00		725 079,00	725 079,00	725 079,00
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	10 071 949,00		12 259 363,00	12 259 363,00	12 259 363,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	11 117 850,00		12 984 442,00	12 984 442,00	12 984 442,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	3 609 450,00		5 124 000,00	5 124 000,00	5 124 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	3 609 450,00		5 124 000,00	5 124 000,00	5 124 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 727 300,00		18 108 442,00	18 108 442,00	18 108 442,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)	4 800 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 800 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
	TOTAL	19 527 300,00		23 108 442,00	23 108 442,00	23 108 442,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	23 108 442,00
--	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Prop. nouvelles)
13	Subventions d'investissement	650 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 865 300,00		12 794 092,00	12 794 092,00	12 794 092,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement	12 515 300,00		14 694 092,00	14 694 092,00	14 694 092,00
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	12 515 300,00		14 694 092,00	14 694 092,00	14 694 092,00
021	Virement de la section de fonctionnement (6)			1 202 350,00	1 202 350,00	1 202 350,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	2 212 000,00		2 212 000,00	2 212 000,00	2 212 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	4 800 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 012 000,00		8 414 350,00	8 414 350,00	8 414 350,00
	TOTAL	19 527 300,00		23 108 442,00	23 108 442,00	23 108 442,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES	23 108 442,00
--	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	3 414 350,00
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	136 000,00		136 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	482 650,00		482 650,00
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	667 000,00		667 000,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		2 212 000,00	2 212 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 202 350,00	1 202 350,00
Dépenses d'exploitation - Total		1 285 650,00	3 414 350,00	4 700 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 700 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	5 124 000,00		5 124 000,00
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	725 079,00		725 079,00
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	12 259 363,00		12 259 363,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières		5 000 000,00	5 000 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		18 108 442,00	5 000 000,00	23 108 442,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 108 442,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Date de réception préfecture : 22/12/2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	4 700 000,00		4 700 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		4 700 000,00		4 700 000,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	
		4 700 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	1 900 000,00		1 900 000,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 794 092,00		12 794 092,00
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		5 000 000,00	5 000 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		2 212 000,00	2 212 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		1 202 350,00	1 202 350,00
Recettes d'investissement - Total		14 694 092,00	8 414 350,00	23 108 442,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
+	AFFECTATION AU COMPTE 106	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
		23 108 442,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	137 000,00	136 000,00	136 000,00
601	Achats stockés matières premières (et	5 000,00		
6066	Carburants	6 000,00	9 000,00	9 000,00
6068	Autres matières et fournitures		1 000,00	1 000,00
611	Sous traitance générale	10 000,00		
61551	Matériel roulant	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6156	Maintenance	50 000,00	50 000,00	50 000,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	30 000,00	30 000,00
618	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6535	Formation	5 000,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	454 068,00	482 650,00	482 650,00
6215	Pers. affecté par col. de rat.1	454 068,00	482 650,00	482 650,00
014 (7)	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		591 068,00	618 650,00	618 650,00
66	Charges financières (b)	496 932,00	667 000,00	667 000,00
668	Autres charges financières	9 000,00	120 000,00	120 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	261 000,00	227 000,00	227 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8) Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=	226 932,00	320 000,00	320 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 088 000,00	1 285 650,00	1 285 650,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement		1 202 350,00	1 202 350,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	2 212 000,00	2 212 000,00	2 212 000,00
6811	Dot.aux am.sur im.incorporelles-corp.	2 212 000,00	2 212 000,00	2 212 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 212 000,00	3 414 350,00	3 414 350,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 212 000,00	3 414 350,00	3 414 350,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		3 300 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00

+	RESTES A REALISER N-1 (7)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 700 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuation des charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	3 300 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
70128	Autres taxes et redevances	3 300 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 013+70+73+74+75		3 300 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00

76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice=			
	Montant de l'exercice N-1=			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 300 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20141213-14820-2-DE Date de réception préfecture : 22/12/2014

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)</i>			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	3 300 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
--	--------------	--------------	--------------

+	RESTES A REALISER N-1 (7)	
---	----------------------------------	--

+	R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	
---	--	--

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 700 000,00
---	--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 045 901,00	725 079,00	725 079,00
2031	Frais d'études	1 002 011,00	692 130,00	692 130,00
2033	Frais d'insertion	43 890,00	32 949,00	32 949,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	10 071 949,00	12 259 363,00	12 259 363,00
2315	Instal, matériel et outil. tech.	8 991 949,00	11 059 948,00	11 059 948,00
232	Immo incorporelles en cours		300 000,00	300 000,00
238	Av.-actes versés sur cdes d'immo cor.	1 080 000,00	899 415,00	899 415,00
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	11 117 850,00	12 984 442,00	12 984 442,00

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	3 609 450,00	5 124 000,00	5 124 000,00
1641	Emprunts en euro	609 450,00	824 000,00	824 000,00
16449	Opérations afférentes à l'emprunt	3 000 000,00	4 300 000,00	4 300 000,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	3 609 450,00	5 124 000,00	5 124 000,00

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			

TOTAL DES DEPENSES REELLES	14 727 300,00	18 108 442,00	18 108 442,00
-----------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
974 - Voir état III B pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir annexe IV A pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Date de l'accusé de réception : 22/12/2014

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	Opérations patrimoniales (7)	4 800 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
2315	<i>Instal, matériel et outill. tech.</i>	800 000,00		
2762	<i>Créance sur fft de dts à déductiva</i>	4 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 800 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	19 527 300,00	23 108 442,00	23 108 442,00
---	----------------------	----------------------	----------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (8)	+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 108 442,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement	650 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
13118	Autres	650 000,00		
1318	Autres		1 900 000,00	1 900 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 865 300,00	12 794 092,00	12 794 092,00
1641	Emprunts en euro	8 865 300,00	8 494 092,00	8 494 092,00
16449	Opérations afférentes à l'emprunt	3 000 000,00	4 300 000,00	4 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		12 515 300,00	14 694 092,00	14 694 092,00

10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	12 515 300,00	14 694 092,00	14 694 092,00
-----------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation		1 202 350,00	1 202 350,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6)	2 212 000,00	2 212 000,00	2 212 000,00
281351	Bâtiments d exploitation	1 393 438,00	1 393 438,00	1 393 438,00
281531	Réseaux d adduction d eau	588 377,00	588 377,00	588 377,00
281561	Matériel spécifique eau	230 185,00	230 185,00	230 185,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		2 212 000,00	3 414 350,00	3 414 350,00
041	Opérations patrimoniales (7)	4 800 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
2315	Instal, matériel et outill. tech.	4 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
2762	Créance sur tft de dts à déductiva	800 000,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 012 000,00	8 414 350,00	8 414 350,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		19 527 300,00	23 108 442,00	23 108 442,00
				+
RÉSTES A REALISER N-1 (8)				
				+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				23 108 442,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR VOTE (Chapitre)

ou

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
DEPENSES			a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)		
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2015	Montant des tirages 2014	Montant des remboursements 2014		Encours restant dû au 01/01/2015
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
707	28/12/2010	2 400 000,00	0,00	37 929,41	0,00	2 400 000,00
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 400 000,00	0,00	37 929,41	0,00	2 400 000,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20141213-14820-2-DE Date de réception préfecture : 22/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					18 550 975,84									
1641 Emprunts en euros (total)					15 550 975,84									
701	SFIL CAFFIL	11/12/2008	01/01/2009	01/04/2009	1 318 475,84	C	Taux fixe annuable à 3,85 % (date d'exercice 01/01/2014)	3,85	3,96	EUR	T	P	O	A-1
711	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2012	17/12/2012	01/01/2013	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4,51 %	4,51	4,51	EUR	A	P	O	A-1
71201	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2011	04/01/2012	01/07/2013	3 000 000,00	V	Livret A + 0,9	3,15	3,15	EUR	S	C	O	A-1
719	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/11/2013	22/11/2013	01/01/2017	8 232 500,00	V	Livret A + 1	2,25	2,25	EUR	X	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total)					3 000 000,00									
707	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2010	30/08/2011	15/11/2011	3 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1,2	2,21	2,27	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														

Accusé de réception en préfecture
374-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

08/12/2014 14:24

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé ON	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					18 550 975,84									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
374-219740113-20141213-14620-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

08/12/2014 14:24

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				16 646 959,80					623 930,46	226 963,49		613 786,66
1641 Emprunts en euros (total)				14 245 959,80					473 930,45	195 909,09		510 167,27
701	N		A-1	545 273,84	3	F	Taux fixe à 3,85 %	3,98	158 498,00	18 986,33		3 764,07
711	N		A-1	2 705 028,07	12	F	Taux fixe à 4,51 %	4,51	157 536,73	121 996,77		114 572,72
71201	N		A-1	2 763 157,89	17	V	Livret A + 0,9	1,90	157 894,74	54 925,99		21 288,56
719	N		A-1	8 232 500,00	22	V	Livret A + 1	2,25				370 563,92
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				2 400 000,00					150 000,00	31 044,40		3 609,39
707	N		A-1	2 400 000,00	10,88	V	Euribor 63 M + 1,2	1,30	150 000,00	31 044,40		3 609,39
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		16 646 959,80					623 930,46	226 963,49	0,00	613 786,66

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (i.e. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB101507C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/01N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20141213-14820-2-DE
 Date de réception préfecture : 22/12/2014

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (5)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers. (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement défini par l'emprunt au 01/01/16 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
 874-219740115-20141213-14820-2-DE
 Date de réception préfecture : 22/12/2014

08/12/2014 14:24

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5				
	% de l'encours	100,00%				
	Montant en euros	16 645 960 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14620_2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquez le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2016	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)														
Taux variable simple (total)														
Taux complexe														
Total		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

08/12/2014 14:24

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux						
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)											
Taux complexe (total) (2)											
Total						0,00	0,00				

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14620-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

08/12/2014 14:24

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT													A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)																
Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 01/01/2015	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au cf 166																
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au cf 168																
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suite de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du cf166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type et l'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éternuel et complétés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

08/12/2014 14:24

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/2016	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié
				Type de taux (3)	Index (4)			Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
TOTAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N

(2) Taux à la date de renégociation

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominale à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour en fine, X pour les autres

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

Accusé de réception en préfecture
374-219740113-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

08/12/2014 14:24

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.8

A1.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

08/12/2014 14:24

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A1.9

A1.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

08/12/2014 14:24

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : néant			
Procédure d'amortissement <small>(linéaire, dégressif, variable)</small>	Catégories de biens amortis	Durée	
	Réseaux d'adduction d'eau	30 ans	Délib D.92

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		824 000,00
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		824 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	824 000,00
163	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	824 000,00
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		
10	Reversement de dotations et fonds divers	
13	Remboursement de subventions	
26	Participations et créances rattachées	
261	Titres de participation	
266	Autres formes de participation	
27	Autres immobilisations financières	
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)	
274	Prêts accordés	
275	Dépôts et cautionnements versés	
020	Dépenses imprévues	

Transferts entre sections = C+ D	
	Reprises sur autofinancement antérieur (C)
15	Sur provisions pour risques et charges
10	Sur apports, dotations et réserves
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat
.9	Sur provisions pour dépr. d.....
	Autres opérations
	Charges transférées (D) = E + F + G
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)
	Production immobilisée (F)
	Stocks et en-cours (G)

accusé de réception en préfecture

11-14-2014 15:28:14 2014-020-2 DE

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Recettes votées (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+K		3 414 350,00
Ressources propres externes (G)		
10222	FCTVA	
10223	TLE	
10224	Versement au titre du P.L.D.	
10225	Participation pour dépassement du COS.	
10228	Autres fonds globalisés	
Autres recettes financières (H)		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	
165	Dépôts et cautionnements	
261	Titres de participation	
274	Remboursement de prêts	
27634	Communes et structures intercommunales	
27638	Autres établissements publics	
Transferts entre sections (J)		2 212 000,00
281351	Bâtiments d exploitation	1 393 438,00
281531	Réseaux d adduction d eau	588 377,00
281561	Matériel spécifique eau	230 185,00
021	Virement de la section d'exploitation (k)	1 202 350,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	
------	----------------------------------	--

R001	Excédent d'investissement reporté	
R1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	

	Montant	
	I+ D001	824 000,00
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	(III) + R001+ R1064 + R1068	3 414 350,00
Recettes financières	III-(I) (1)	2 590 350,00
Solde des opérations financières	III-(I-D) (1)	2 590 350,00

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

IV - ANNEXES BUDGET EAU ENGAGEMENTS HORS BILAN				IV - ANNEXES BUDGET EAU ENGAGEMENTS HORS BILAN				
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				
B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP				
	Pour mémoire AP voté antérieurement y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les déclarations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (AU 71184 - tous les CA Antérieurs + CP 2014 AVEC VUE REPORT à ce jour)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015	Restes à financer de l'exercice 2016	Restes à financer (exercices 2017 ET +)	
042817	Echelles Générales							
042818	Ressource Forage du CERF	1 550 000	550 000	1 000 000	171 531	31 849	40 000	756 520
042819	Ressource Bélepiens	2 300 000	1 200 000	3 500 000	2 876 606	275 000	210 000	136 395
042820	Ressource des Ecarts - secteur Bretagne (Captage Chaudron)	5 360 000	4 780 000	10 140 000	575 674	2 180 000	4 209 000	3 175 326
042821	Ressource Nouvelle - Trinité	2 000 000	500 000	2 500 000	53 000	75 000	41 000	2 331 000
042822	Traitement Station Bélepiens	2 350 000	0	2 350 000	846 743	55 000	452 000	896 297
042823	Traitement Autres Relations - Traitement STATION DES HAUTS - BRETAGNE	27 000 000	0	27 000 000	85 648	2 000	50 000	21 862 352
042824	Stockage	4 300 000	600 000	3 700 000	415 654	2 617 415	498 208	187 692
042825	Extensions Réseaux	1 100 000	-600 000	700 000	545 726	184 272	0	0
042826	Renforcement Réseaux	8 500 000	4 500 000	13 000 000	11 945 550	700 000	354 450	0
042827	Renouvellement Réseaux	3 000 000	100 000	3 100 000	3 100 000	0	0	0
042828	Secteurisation Réseaux	19 500 000	0	19 500 000	10 324 199	0	175 801	0
042829	Groupeement Multi-Opérateurs	2 400 000	-200 000	2 200 000	2 003 029	20 000	48 975	130 000
042830	Entretien des ouvrages	1 063 677	12 288	1 075 975	1 075 975	0	0	0
042833	Stockage ZAC Camélias	900 000	-150 000	750 000	705 606	10 000	4 391	0
042832	Renouvellement Réseaux 2012 - 2015	1 500 000	0	1 500 000	1 494 920	5 080	0	0
042834	Ressource Intercommunale	4 300 000	-1 100 000	3 200 000	2 562 977	637 023	0	0
042835	Renforcement Réseaux 2012-2015	2 150 000	-170 000	1 980 000	0	0	0	1 980 000
042836	Stockage LAVERDURE-CAMELIAS (Interco)	2 000 000	-1 500 000	500 000	456 007	10 000	13 993	20 000
042839	Stockage Réservoir EST 5000 - CHAUDRON (interco)	1 810 000	190 000	2 000 000	35 000	50 000	190 000	1 725 000
042840	Stockage MOULIN A VENT -BNF	1 710 000	4 110 000	5 820 000	36 664	52 000	100 000	5 631 336
042841	Groupe Multi-Opérateurs AEU & AEP BRETAGNE	1 760 000	240 000	2 000 000	0	32 000	0	1 968 000
042842	Groupe Multi-Opérateurs ANRU	2 000 000	0	2 000 000	1 844 427	55 573	0	0
042843	Groupe Multi-Opérateurs AEU & AEP ST FRANCOIS	1 500 000	0	1 500 000	600 000	550 000	350 000	0
042844	GRUPE AEU AEP BOIS DE NEFLES & BOIS ROUGE - BRETAGNE	1 750 000	250 000	2 000 000	30 000	6 630	1 204 000	757 370
042845	INTERCO EST OUEST	3 800 000	0	3 800 000	1 030 000	2 412 000	358 000	0
042846	RESSOURCES DES ECARTS - BNF (CAPTAGE RAVINE BLANCHE ET BRAS CATEAU)	7 500 000	0	7 500 000	210 000	2 560 000	2 600 000	2 130 000
042847	RESSOURCES DES ECARTS - MONTAGNE (BRAS GUILLAUME)	0	1 500 000	1 500 000	0	65 000	42 000	1 393 000
042848	RESSOURCES DES ECARTS - MONTAGNE (BRAS GUILLAUME)	0	4 650 000	4 650 000	0	106 500	32 000	3 911 500
042848	TRAITEMENT STATION DES HTS - BOIS DE NEFLES	0	2 600 000	2 600 000	0	15 000	550 000	2 035 000
042848	EXTENSION RESEAUX II	0	1 900 000	1 900 000	0	5 000	500 000	485 000
	TOTAL	99 103 877	20 332 300	119 435 977	43 226 858	12 684 442	12 022 879	51 501 758

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE(1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
AGENT NON TITULAIRE	A	100	42 182,10 €
AGENT STAGIAIRE	B	100	41 636,32 €
AGENT STAGIAIRE	B	100	36 270,30 €
AGENT TITULAIRE	A	100	76 826,44 €
AGENT TITULAIRE	A	100	91 013,34 €
AGENT TITUAIRE	B	100	54 920,15 €
AGENT TITULAIRE	B	100	48 824,26 €
AGENT TITULAIRE	B	100	41 623,10 €
AGENT TITULAIRE	B	100	49 353,76 €
TOTAL GENERAL			482 649,76 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Affermage	VEOLIA	VEOLIA	Société anonyme	Néant
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...
et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14820-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions
	Date de convocation : .../.../.....
Présenté par le(1),	
A le.....	
Le(1),	
Délibéré par(2), réunion en session	
A le.....	Les membres du(2)
Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le	A, le

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20141213-14820-2-DE
 Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
 Le Maire
 18/12/2014

 Gilbert ANNETTE

ARRETE DES SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 55
Nombre de membres présents 55
Nombre de suffrages exprimés 55

Nombre de voix pour
contre
abstentions

Date de convocation du Conseil Municipal
05 décembre 2014

Budget Primitif 2015, Budget Annexe Eau,
présenté par le Maire, à Saint-Denis, le 13 décembre 2014

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en huitième séance annuelle,
à Saint-Denis, le 13 décembre 2014

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

Accusé de réception en préfecture
974-249740115-20141213-148820-DE
Date de réception préfecture: 22/12/2014

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

Accusé de réception en préfecture
974-219740145-28141213-14820-3-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014


Gilbert ANNETTE